

D'abord, même si la majorité s'était prononcée, cela ne devrait pas empêcher des hommes libres d'exprimer leur avis, ne fût-ce que pour ne pas donner à entendre, par leur silence, qu'ils approuvent une mauvaise action. Les adversaires de la participation du Canada à la guerre sud-africaine, au Canada, se sont tus par lâcheté ou par intérêt : quelques années après, le gouvernement anglais, feignant de prendre leur silence pour une approbation, demandait au Canada de nouveaux sacrifices.

Il n'est pas vrai cependant, que la majorité se soit prononcée.

Les députés ministériels anglais ont bien voté la marine Laatrier-Bradour, et malheureusement il s'est trouvé, du côté oppositoniste, des hommes qui, par leurs exagérations de langage, ont plutôt aidé au ministère, mais cela ne prouvait pas, aux yeux d'un homme intelligent, que le peuple fût pour la marine. Les députés de la province de Québec avaient bien eux aussi voté presque à l'unanimité pour la loi navale, et tout le monde sait que les neuf dixièmes des Canadiens-français, sont, au fond du coeur, opposés à cette loi.

En 1901 et en 1908, M. Laatrier fut maintenu au pouvoir à une forte majorité, quoique on parvint, revenant de ses égarements de 1899, il avait su résister à la pression des ministres anglais. Le *Canada* lui-même a déclaré que les élections de 1901 et de 1908 furent un triomphe pour les idées autonomistes — lisez nationalistes — pour l'indépendance de nos relations avec l'Angleterre. Il disait par exemple, le 10 décembre 1904 :

Le Canada ne veut pas faire la guerre ET IL NE VOIT PAS QUE PERSONNE LE MENACE D'UNE GUERRE; il estime donc que les millions qui seraient nécessaires pour le mettre à même de faire la guerre pour son propre compte, peuvent être employés beaucoup plus utilement à développer ses ressources naturelles, son commerce, ses industries et ses moyens de transport.

C'EST LE VERDICT TRES EXPLICITE RENDU LE 3 NOVEMBRE PAR LES DEUX TIERS DES ELECTEURS DU PAYS. Nous demandons à l'opposition qu'elle en tienne compte.

Quand et comment, depuis cette époque, le ministère a-t-il reçu le mandat de créer une marine "nationale en temps de paix et impériale en temps de guerre", ou même une marine quelconque?

Même en 1909, lorsque les agences télégraphiques, chauffées à blanc par les offices de publicité de l'impérialisme militaire, faisaient rage, il y eut sur tous les points du Canada anglais des révoltes significatives.

A son congrès annuel de 1909, tenu les 24 et 25 novembre, à Toronto, la vaste société agricole appelée la "Dominion Grange", sanctionnait cet ordre du jour proposé par la commission législative :

La commission législative regrette qu'à une époque aussi éclairée que le 20^e siècle il y ait encore des influences à l'oeuvre pour entretenir la méfiance et la haine entre les peuples, dans un but égoïste, au risque d'attirer sur l'humanité des souffrances et des misères sans nom.

La commission constate avec bonheur que dans tous les grands pays civilisés — en Grande-Bretagne, aux États-Unis, en Allemagne, en France, dans les